INSTITUT FORMATION EMPLOI TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

2025-2026

Guide des formations

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de l'action de formation

v.1-2025_09

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

INSTITUT FORMATION EMPLOI TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

ITFE

institut de formation enregistré sous le numéro 11940992194 auprès du Préfet d'Île-de-France.

1 rue Daniel-Costantini – CS 90047 – 94046 Créteil cedex

T. +33 (0)1 56 70 74 77

5800000.formation@ffhandball.net

www.handball-idf.com

Dans le cadre de notre démarche qualité,
faites nous part de vos suggestions et/ou réclamations *via*
https://forms.office.com/r/d16sKax6Ak

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Guide des formations 2025-2026

INSTITUT FORMATION EMPLOI TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

SOMMAIRE

Contacts p. 2
Abréviations & lexique p. 3
Choisir sa formation p. 5
Formations de proximité p. 10

Formations à finalité professionnelle **p. 13**
ÉDUCATEUR DE HANDBALL – Titre de niveau 4 p. 14
ENTRAÎNEUR DE HANDBALL – Titre de niveau 5 p. 16
CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT – Titre de niveau 5 p. 18
BP JEPS ÉDUCATEUR SPORTIF mention multi-activités physiques ou sportives pour tous (MAPST) p. 20

Informations complémentaires **p. 23**
Recyclage p. 24
Équivalences p. 25
Informations financement de formations p. 27

action soutenue par

Région îledeFrance

v.1-2025_09

Responsables pédagogiques

Coordinateurs TFP 5 Entraîneur de handball

Construction des ingénieries et de l'offre de formation territoriale, accompagnement pédagogique à la construction du projet de formation des clubs et des stagiaires, coordination pédagogique du TFP 5, suivi de la formation auprès des stagiaires, des apprentis et des clubs

Nicolas Keïta (CTS)
n.keita@ffhandball.net

Guillaume Bonnet
5800000.gbonnet@ffhandball.net

Coordinatrices parcours continu TFP 4 Éducateur de handball

Béatrice Cosnard
Coordination pédagogique du TFP 4, suivi de la formation auprès des stagiaires, des apprentis et des clubs
5800000.bcosnard@ffhandball.net

Manon Defrocourt
Coordination pédagogique du TFP 4, en charge du ruban pédagogique
En charge notamment du suivi recyclage
Également référente intégrité
5800000.mdefrocourt@ffhandball.net

Responsable de formations modulaires issues du TFP 4 Éducateur de handball

Thomas Caradec
Responsable des formation Babyhand, Beach Handball, Handensemble
Également référent handicap de l'ITFE (accompagnement et suivi des personnes en situation de handicap dans leur projet de formation)
5800000.tcaradec@ffhandball.net

Mohamed Choulia Merabet
Responsable des formation École de hand, Hand à 4, Handfit
5800000.mmerabet@ffhandball.net

Formations arbitrage

Marc Hajicek
Cadre technique en chage des formations du domaine des rencontres (arbitrage)
5800000.mhajicek@ffhandball.net

Suivi administratif

Coralie Gnahoua
Accompagnement des stagiaires et des clubs dans les démarches administratives (financement, conventionnement), suivi administratif des formations, gestion des inscriptions & des convocations et des attestations de formation
5800000.formation@ffhandball.net – 01 56 70 74 75

Sandrine Tortora
Suivi administratif des formations, gestion des convocations et des attestations de formation
5800000.stortora@ffhandball.net – 01 56 70 74 74

3 ABRÉVIATIONS & LEXIQUE

AFDAS :	Organisme de financement des formations pour les salariés (OPCO de la branche Sport).
BP JEPS :	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
CF :	Certificat, qualification reconnue au RNCP permettant de valider les compétences identifiées dans le ou les modules qui le compose
CPF :	Compte personnel de formation (qui a remplacé le DIF : Droit individuel à la formation). Fond utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante de son choix.
CTA :	Commission territoriale d'arbitrage
FOAD :	Formation ouverte à distance
FdMe :	Feuille de match électronique
IFFE :	Institut fédéral de la formation et de l'emploi
ITFE :	Institut territorial de la formation et de l'emploi (chaque ligue a son propre ITFE)
JA :	Juge-Arbitre
JAJ :	Juge-Arbitre Jeune
Module :	Temps de formation, qui par combinaison avec d'autres, permet de constituer un certificat
OPCO :	Opérateurs de compétences ayant pour mission de financer l'apprentissage et les formations professionnelles, cf ADFAS pour la branche Sport.
RNCP :	Répertoire national des certifications professionnelles (répertoire des formations et titres reconnus par l'Etat).
TFP :	Titre à finalité professionnelle délivré au nom de l'État et inscrit au RNCP permettant d'obtenir une qualification, un diplôme reconnu par l'État.
TITRE 4 :	TFP de niveau 4 – Éducateur de Handball (équivalent BPJEPS / Bac).
TITRE 5 :	TFP de niveau 5 – Entraîneur de Handball (équivalent DEJEPS / Bac + 2) / Chargé de développement
TITRE 6 :	TFP de niveau 6 – Entraîneur professionel de Handball (équivalent DESJEPS / Bac + 3)
VAE :	Validation des acquis de l'expérience

TOUS UNIS
FACE AUX VIOLENCES

Pour **valider** toute formation,
le module *Tous unis contre les violences*
doit d'abord être **suivi et validé**

Démarche

1) Avoir créé son compte sur Campus ;
   https://ffhandball-formation.sporteef.com
2) Se connecter et trouver le module TOUS UNIS ;
3) Valider les 3 quiz à 80 % minimum ;
4) Nous transmettre l'attestation

FFHANDBALL

#HandEngagé
tousunisfaceauxviolences.fr

5 CHOISIR SA FORMATION

INSTITUT FORMATION EMPLOI TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

Pour vous repérer sur les formations disponibles, vous trouverez dans ce catalogue 3 grands thèmes de formations, en fonction des champs d'activités possibles.

ON VOUS GUIDE, SELON VOTRE RÔLE

L'encadrement & l'entraînement

Les pratiques socio-éducatives éduquer & faire découvrir

Mes premières formations d'entraineur entraîner au niveau départemental / régional

Entraîner au plus haut niveau régional et au niveau national

Je suis un entraineur ou un encadrant

voir page 6-7-8

Arbitrage & officiels

Accompagner les arbitres

Favoriser le bon déroulement des matches

Je m'investis dans l'arbitrage ou dans l'organisation des rencontres

voir page 9

Organisation & dirigeants

Organiser et gérer une association

Coordonner des projets techniques ou sportifs

Accompagner, former et tutorer

Je souhaite contribuer au fonctionnement de mon club

voir page 10

action soutenue par

Région îledeFrance

INSTITUT FORMATION EMPLOI TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

L'ENCADREMENT & L'ENTRAÎNEMENT

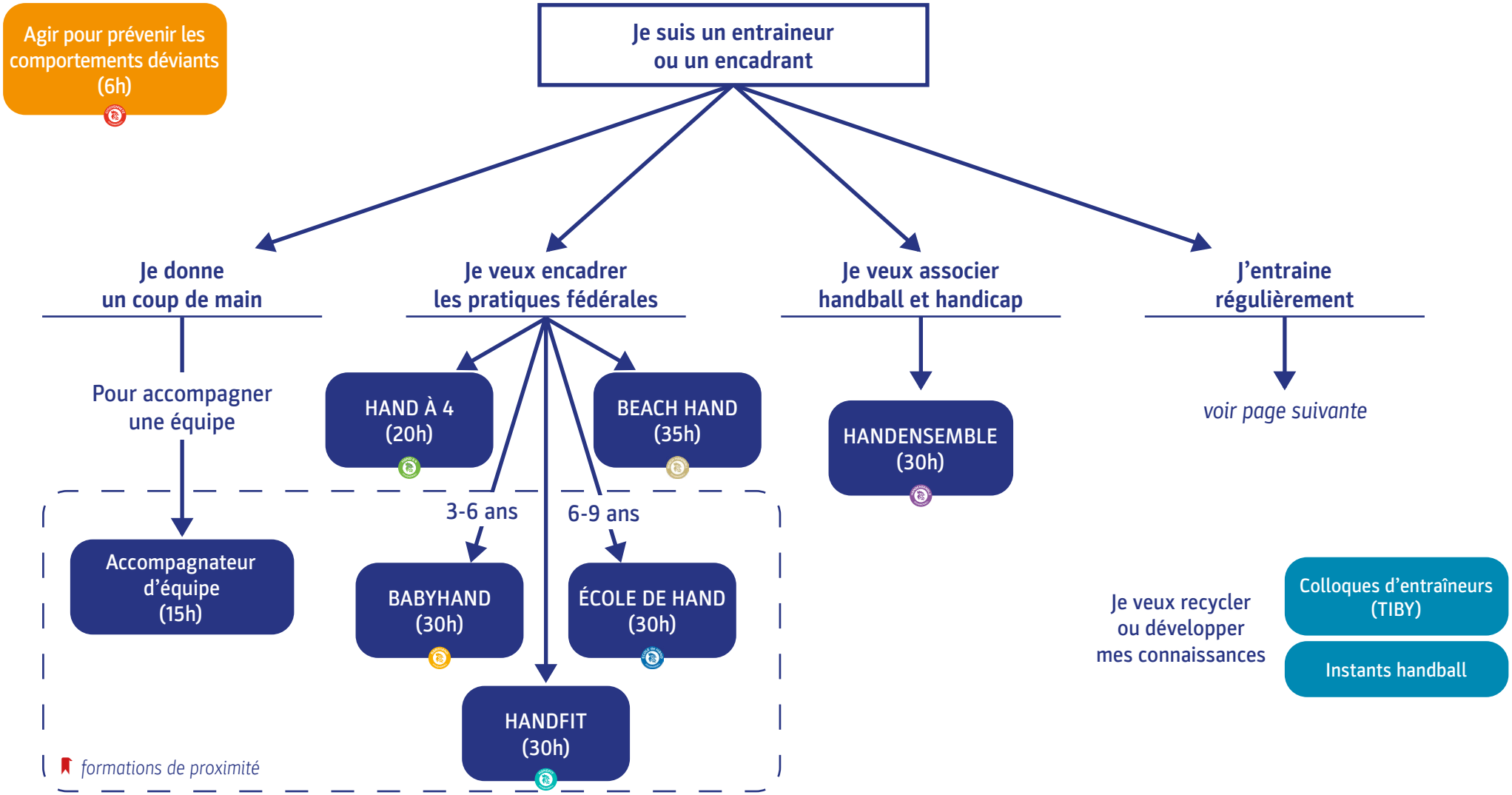

action soutenue par

Région îledeFrance

INSTITUT FORMATION EMPLOI TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

L'ENCADREMENT & L'ENTRAÎNEMENT

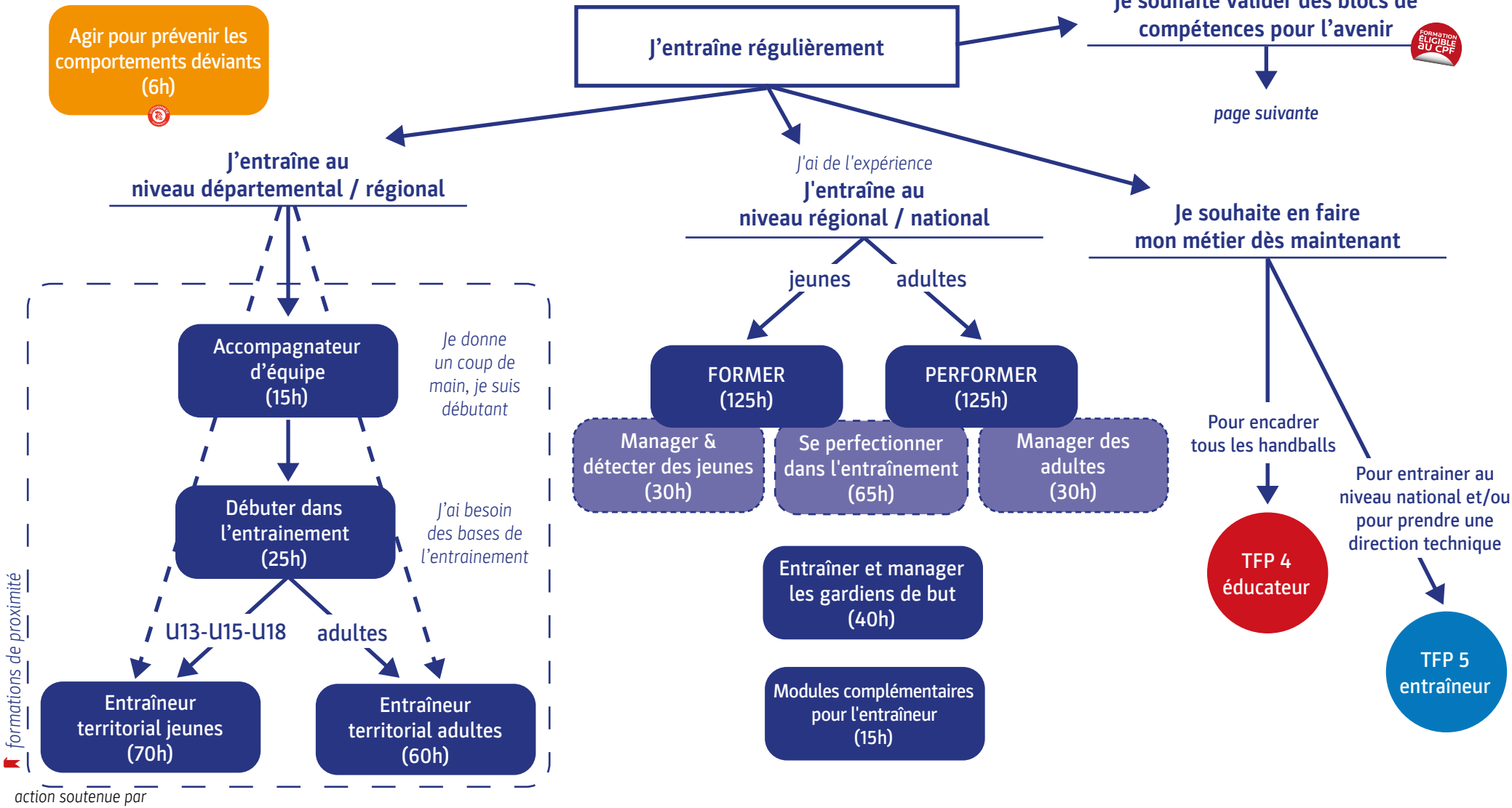

action soutenue par

Région îledeFrance

v.1-2025_09

INSTITUT FORMATION EMPLOI TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

L'ENCADREMENT & L'ENTRAÎNEMENT

Agir pour prévenir les comportements déviants (6h)

J'entraîne régulièrement

Je souhaite valider des blocs de compétences pour l'avenir

FORMATION ELIGIBLE AU CPF

TFP 4 éducateur

TFP 5 entraîneur

Accompagner les pratiquants & officiels lors des rencontres (*BC1 du TFP 4* - 40h)

Contribuer au développement de projets (*BC2 du TFP 4* - 60h)

Concevoir, animer & évaluer en sécurité des cycles de séances handball (*BC3 du TFP 4* - 250h)

Analyser la performance (*BC1 du TFP 5* - 110h)

Entraîner des joueurs au niveau national (*BC2 du TFP 5* - 230h)

Coordonner un projet technique et/ou sportif (*BC3 du TFP 5* - 130h)

action soutenue par

Région îledeFrance

ARBITRAGE & OFFICIELS

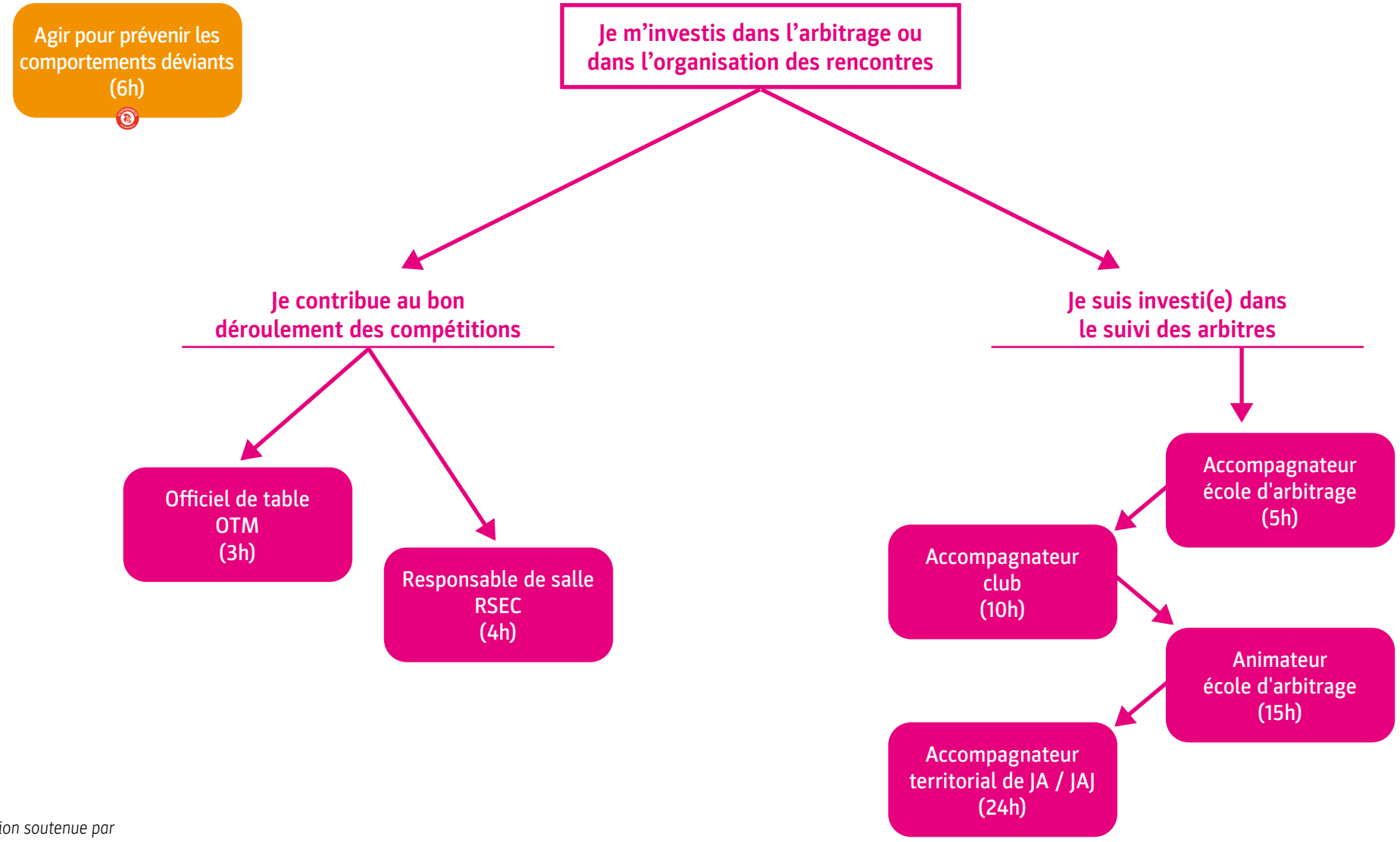

action soutenue par

Région îledeFrance

INSTITUT FORMATION EMPLOI TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

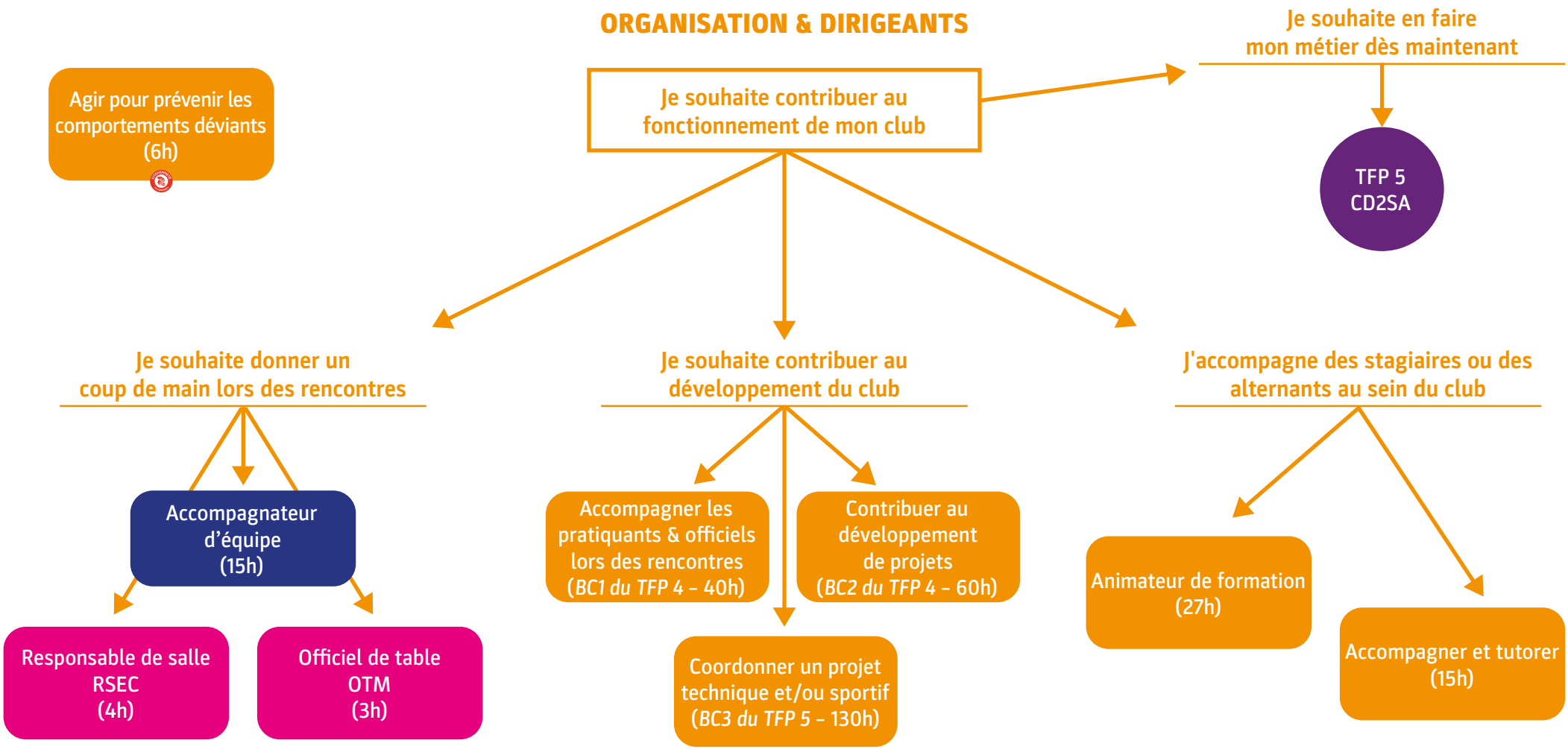

action soutenue par

Région îledeFrance

QUI FAIT QUOI ?

	LIGUE	COMITÉ
	Organise et anime les temps de formation distanciels (visio et FOAD) & les temps "séminaires"	**Organise et anime les temps de formation présentiels (de proximité), et parfois quelques temps de visio**
ADMINISTRATIF INSCRIPTION	Réceptionne les documents administratifs Envoie et réceptionne les conventions à signer par le stagiaire Transmet les données administratives aux comités	Relaie les infos Relance pour la signature des conventions de formation Valide (ou non) les inscriptions
FINANCIER	Réceptionne le paiement de la formation (club, stagiaire, CPF ou AFDAS)	/
COMMUNICATION	Communique à l'ensemble du territoire le guide des formations de la saison Renseigne par mail ou téléphone (bureau ITFE) Relance les candidats intéressés	Communique auprès des clubs l'offre de formation de proximité Renseigne par mail ou par téléphone (CTF)
ORGANISATION	Envoie la première convocation, le planning prévisionnel, les documents et liens utiles Fournit les liens et documents pour les temps en visio et la FOAD	Communique les rdv présentiels (éventuellement visio) avec dates et horaires Précise le planning au fur et à mesure
CERTIFICATION / ÉVALUATIONS	Co-organisent la certification OU co-valident les travaux permettant la validation d'un module	

Accompagnateur d'équipe (15h)

Débuter dans l'entrainement (25h)

BABYHAND (30h)

ÉCOLE DE HAND (30h)

Entraîneur territorial jeunes (70h)

Entraîneur territorial adultes (60h)

HANDFIT (40h)

FORMATIONS 75 — COMITÉ PARIS FFHANDBALL

FORMATIONS 77 — COMITÉ SEINE ET MARNE FFHANDBALL

FORMATIONS 78 — COMITÉ YVELINES FFHANDBALL

FORMATIONS 91 — COMITÉ ESSONNE FFHANDBALL

FORMATIONS 92 — COMITÉ HAUTS DE SEINE FFHANDBALL

FORMATIONS 93 — COMITÉ SEINE SAINT DENIS FFHANDBALL

FORMATIONS 94 — COMITÉ VAL DE MARNE FFHANDBALL

FORMATIONS 95 — COMITÉ VAL D'OISE FFHANDBALL

action soutenue par

Région îledeFrance

INSTITUT FORMATION EMPLOI
TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

Offres de formation
à finalité professionnelle

ÉDUCATEUR HANDBALL
titre professionnel de niveau IV

ENTRAÎNEUR HANDBALL
titre professionnel de niveau V

CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT
titre professionnel de niveau V

BP JEPS ÉDUCATEUR SPORTIF
mention MAPST

action soutenue par
Région îledeFrance

v.1-2025_09

ÉDUCATEUR HANDBALL

titre professionnel de niveau IV

INSTITUT FORMATION EMPLOI TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

POUR QUELS MÉTIERS ?

- Agent.e de développement club
- Animateur.rice tout public
- Entraîneur.se de niveau régional
- Éducateur.rice sportif.ve

PUBLICS VISÉS

- Licencié.e dès 18
- Service civique en fin de contrat
- Joueur.se en centre de formation de club professionnel, avec un double projet
- joueur.se confirmé.e, en situation de reconversion professionnelle et/ou demandeur.se d'emploi

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La ligue Île-de-France de handball organise la formation professionnelle d'Éducateur handball sur 12 mois.

Constitué de 3 blocs de compétences, ce diplôme permet d'exercer en autonomie l'encadrement des activités liées au handball contre rémunération. Il exerce son activité d'encadrement, de conception et de conduite de séances au sein des associations sportives, de collectivités territoriales, de groupements d'employeurs, d'établissements scolaires ou spécialisés, de CLSH, *etc.*

Contenu de la formation (adapté à chaque candidat)

BLOCS DE COMPÉTENCES CONSTITUTIFS DU TFP 4

BC 1 (40H)	+	BC 2 (60H)	+	BC 3 (250h à 350h)
Accompagner les pratiquants et officiels, lors de rencontres sportives de la FFHandball, en sécurité		Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FFHandball		Concevoir, animer et évaluer en sécurité, des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques handball*, en fonction des publics visés

** On entend par pratiques handball» :*
– handball à 7, désignant la pratique dite traditionnelle de la discipline regroupant le public jeunes (catégories U11 jusqu'à U18) et le public adultes.
– offres de pratiques, désignant l'ensemble des pratiques BabyHand, Handball 1ers Pas, Hand à 4, Handfit (sport santé), Handensemble(sportethandicap), Beach Handball

Modalités :

Environ 350h (minimum, à voir selon positionnement) de formation en centre – 450 h en structure
Rythme 2 jours par semaine – sauf événements

Méthodes pédagogiques :

Durant la formation, la théorie est au service de la mise en pratique sur le terrain. Jeux, exercices individuels et collectifs, cas pratique, classe virtuelle.

Méthodes d'évaluation :

- Livret d'alternance avec le suivi du tuteur,
- Évaluation formative tout au long du cursus de formation
- Certification : les épreuves de certifications seront réalisées au fur et à mesure de la formation afin d'aboutir à l'obtention du diplôme.

15 ÉDUCATEUR DE HANDBALL

titre professionnel de niveau IV

INSTITUT FORMATION EMPLOI TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

CONDITIONS D'ENTRÉE / PRÉ-REQUIS

Licencié.e FFHandball de plus de 16 ans
Attestation de *Premier secours citoyen* (PSC) ou équivalent PSC1
Attestation d'honoralité renseignée dans Gest'hand
Satisfaire aux épreuves de sélection

SÉLECTION

épreuve écrite ; QCM portant sur l'activité handball ; entretien de motivation

NOMBRE DE PLACES

25

COÛT DE LA FORMATION - FINANCEMENT

à partir de 4 300 €
éligible Apprentissage – Financement CPF possible

CALENDRIER

– test de sélection : 13 juin 2025
– début de formation : mardi 1er juillet 2025
– durée : 12 mois (jusqu'au 30 juin 2026)
– positionnement : du 1er au 4 juillet 2025)

LIEUX DE FORMATION

Maison du Handball, CDFAS d'Eaubonne, CNSD Fontainebleau, clubs franciliens

• Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Pour les personnes en situation de handicap, merci de prendre contact avec le responsable pédagogique afin d'envisager une entrée en formation adaptée.
La Maison du handball, le CDFAS & le CNSD sont des structures accessibles aux personnes à mobilité réduite.

INSCRIPTION

https://formations-handball-idf.fr/?p=104116&ids=103627

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS & FINANCIERS

Coralie Gnahoua, 01 56 70 74 75 / 5800000.formation@ffhandball.net

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Réussite 96 %
Présentation à la certification 76 %
Insertion 56 %
Satisfaction 72 %

ENTRAÎNEUR HANDBALL

titre professionnel de niveau V

INSTITUT FORMATION EMPLOI TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

POUR QUELS MÉTIERS ?

- Coordonnateur club / chef de projets
- Entraîneur jeune/adulte niveau national
- Directeur technique de club
- Conseiller technique fédéral

PUBLICS VISÉS

- Licencié.e
- Encadrant de jeunes niveau région (U15 à U18 France + sélections départementales / régionales)
- Cadre de N3-N2-N1 M ou N2-N1-D2F
- Salarié.e club

LA FORMATION

La ligue Île-de-France de handball organise la formation professionnelle d'Entraîneur handball sur 18 mois.

Constitué de 3 blocs de compétences, ce diplôme permet d'exercer en autonomie l'encadrement des activités liées au handball contre rémunération.
L'Entraineur de Handball intervient principalement dans les structures sportives du milieu fédéral amateur : clubs évoluant jusqu'au niveau Nationale 1, comités, ligues. Il agit dans la structuration du projet associatif et dans l'entraînement d'une équipe jeune ou adulte jusqu'au niveau national.

Contenus de la formation

BLOCS DE COMPÉTENCES CONSTITUTIFS DU TFP 5

BC 1 (110h)	+	BC 2 (230h)	+	BC 3 (140h)
Analyser la performance au service de l'activité handball		Entrainer un groupe de joueurs évoluant jusqu'aux plus hauts niveaux de jeu amateur		Coordonner un projet technique et/ou sportif au regard de l'environnement et des besoins de la structure

Modalités :

493 h en centre et 260 h minimum en structure
Rythme : 1 semaine par mois + quelques classes virtuelles par mois

Méthodes pédagogiques :

- Travail en présentiel (alternance plénière / groupes / pratique terrain / jeux de rôle)
- Apports théoriques et méthodologiques sur les compétences visées
- Travail en distanciel (visio et/ou FOAD)
- Commande d'un travail entre chaque module

Méthodes d'évaluation :

- 3 épreuves (2 épreuves avec dossier + oral ; 1 épreuve dossier + séance + oral).

ENTRAÎNEUR DE HANDBALL

titre professionnel de niveau V

INSTITUT FORMATION EMPLOI TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

CONDITIONS D'ENTRÉE / PRÉ-REQUIS

Licencié.e FFHandball de plus de 18 ans
Attestation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS)
Être titulaire du module 2 du CF1 *Assurer la sécurité du pratiquant sur et en dehors du terrain*
ou d'un BP JEPS Activités Sports Collectifs mention Handball ou BEES 1er degré Handball
ou être titulaire de l'ancien diplôme fédéral Entraineur Régional
ou justifier d'une expérience de joueur.euse professionnel.le (150 matches ou 20 sélections nationales A) ou d'entraîneur.euse responsable au niveau N3, pré-nationale, U18 chpt de France (50 matches dans les 4 dernières saisons)
Satisfaire aux épreuves de sélection

SÉLECTION

Épreuve 1 : épreuve écrite de synthèse à partir d'une vidéo, d'un document audio ou écrit dans le champ du sport
Épreuve 2 : QCM
Puis entretien de motivation

NOMBRE DE PLACES

12

COÛT DE LA FORMATION - FINANCEMENT

à partir de 5 000 €
éligible Apprentissage – Financement CPF possible avec abondement 100 % s'il n'y a pas assez sur le compte du candidat (plus d'informations sur https://itfe.handball-idf.com/details/item/286-financement-formation)

CALENDRIER

– test de sélection : novembre 2024
– début de formation : lundi 13 janvier 2025
– durée : 18 mois (jusqu'en juin 2026)
– positionnement : début janvier 2025

LIEUX DE FORMATION

80 % MDH & 20 % ailleurs en Île-de-France (Ivry, Eaubonne, Tremblay…)

- **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**
  Pour les personnes en situation de handicap, merci de prendre contact avec le responsable pédagogique afin d'envisager une entrée en formation adaptée.
  La Maison du handball, le CDFAS & le CNSD sont des structures accessibles aux personnes à mobilité réduite.

INSCRIPTION

à venir

RENSEIGNEMENTS

Administratif & financier : Coralie Gnahoua, 01 56 70 74 75 / 5800000.formation@ffhandball.net

INDICATEURS DE RÉSULTATS

95 % dans l'emploi
60 % de réussite
Taux de satisfaction des stagiaires 92 %

CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT

titre professionnel de niveau V

INSTITUT FORMATION EMPLOI TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

POUR QUELS MÉTIERS ?

- Chargé de développement
- Responsable de structure sportive
- Coordinateur de projet de développement
- Responsable administratif et financier
- Chargé de missions, chef de projet événementiel
- Chargé de communication
- Responsable de projet de partenariat

PUBLICS VISÉS

- Salarié de club ou de comité, souhaitant se professionnaliser dans le développement de la structure

LA FORMATION

La ligue Île-de-France de handball organise en partenariat avec Sportnova la formation professionnelle de chargé de développement d'une structure sportive associative (CD2SA) sur 15 mois.

Contenus de la formation

BLOCS DE COMPÉTENCES CONSTITUTIFS DU TFP 5

BC 1		BC 2		BC 3		BC 3
Accompagner le projet de développement	+	Gérer l'administration et les ressources	+	Gérer les activités sportives et les équipements	+	Organiser un évènement ponctuel

Modalités :

612 h en centre et 400 h minimum en structure
13 à 15 mois de formation en alternance

Méthodes pédagogiques :

- Travail en présentiel (alternance plénière / groupes / pratique terrain / jeux de rôle)
- Apports théoriques et méthodologiques sur les compétences visées
- Travail en distanciel (visio et/ou FOAD)
- Commande d'un travail entre chaque module

Méthodes d'évaluation :

- BC1 : Production et soutenance orale suivie d'un entretien d'un dossier professionnel à partir d'un projet de développement.
- BC2 : Production et soutenance orale suivie d'un entretien de trois notes opérationnelles sous forme de livrable synthétique (une note par activité professionnelle).
- BC 3 : Épreuve 1 : production et soutenance orale suivi d'un entretien d'un dossier professionnel sur les activités et installations de la structure à partir de l'analyse de situations professionnelles vécues par le candidat.
  Épreuve 2 : présentation de deux cas pratiques mis en œuvre au cours de l'alternance. Elles doivent permettre au candidat de présenter les actions concrètes qu'il a pu mettre en œuvre au sein sa structure.
- BC 4 : Production et soutenance orale suivi d'un entretien d'un dossier technique de faisabilité d'un évènement ponctuel

CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT

titre professionnel de niveau V

INSTITUT FORMATION EMPLOI TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

CONDITIONS D'ENTRÉE / PRÉ-REQUIS

Licencié.e FFHandball de plus de 18 ans
Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Bac, BPJEPS…)
Attester d'une expérience au sein d'une association sportive d'au moins un an
Attestation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou d'un diplôme équivalent
Satisfaire aux épreuves de sélection

SÉLECTION

Chaque candidat remet un écrit de 3 pages maxi relatant son parcours et son projet professionnel

Épreuve écrite : permettant d'évaluer les capacités rédactionnelles et les connaissances des candidats en lien avec les structures sportives
Épreuve orale : centrée sur le projet professionnel du candidat

COÛT DE LA FORMATION - FINANCEMENT

7 344 € (hors apprentissage)
éligible Apprentissage – Financement CPF possible avec abondement 100 % s'il n'y a pas assez sur le compte du candidat (plus d'informations sur https://itfe.handball-idf.com/details/item/286-financement-formation)

CALENDRIER

– test de sélection : septembre 2025
– début de formation : 13/10/2025
– durée : 15 mois (jusqu'au 17/12/2026)
– positionnement : à venir

LIEUX DE FORMATION

Maison du handball

- **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**
  Pour les personnes en situation de handicap, merci de prendre contact avec le responsable pédagogique afin d'envisager une entrée en formation adaptée.
  La Maison du handball est une structure accessible aux personnes à mobilité réduite.

INSCRIPTION

https://formations-handball-idf.fr/?p=104753&ids=104755

RENSEIGNEMENTS

Administratif & financier : Coralie Gnahoua, 01 56 70 74 75 / 5800000.formation@ffhandball.net

INDICATEURS DE RÉSULTATS

N/A

FFHANDBALL

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

BP JEPS ÉDUCATEUR SPORTIF

MENTION

MULTI-ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS

Cette formation est proposée en **CONTRAT D'APPRENTISSAGE**, en **CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION** ou par la voie de la **FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE** pour toute personne souhaitant exercer le métier d'éducateur sportif dans différentes disciplines sportives.

MAISON DU HANDBALL

BP JEPS ÉDUCATEUR SPORTIF

mention *Multi-activités physiques ou sportives pour tous*

INSTITUT FORMATION EMPLOI FFHANDBALL

OBJECTIF

Le diplôme permet à son titulaire d'intervenir en autonomie en tant qu'éducateur sportif polyvalent dans le cadre du projet et de l'organisation de travail d'une structure du sport et/ou de l'animation. Il s'obtient par capitalisation des 3 blocs de compétences (BC) suivants :
BC1 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation;
BC2 - Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation;
BC3 - Concevoir, animer, en sécurité, et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques ou sportives.
L'éducateur possède les compétences pour initier à la pratique d'activités physiques dans 3 domaines :

- les activités physiques d'entretien corporel
- les activités physiques à caractère ludique
- les activités physiques en espace naturel

PUBLIC CIBLE

Toute personne souhaitant exercer le métier d'éducateur sportif polyvalent, capable d'encadrer et d'animer des activités physiques ou sportives à destination de tout public mais non spécialiste d'une discipline sportive.
Cette formation peut accueillir des stagiaires sortant d'un TFP4 *Éducateur de handball*.

PRÉREQUIS

- Être titulaire du PSC1 (ou son équivalent)
- Être âgé de 16 ans minimum
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'encadrement des activités physiques et sportives.

PARCOURS DE FORMATION

680 heures de formation en centre pour un parcours complet (blocs de compétences 1-2-3)
+ 1 200 heures minimum en structure d'alternance réparties sur 17 mois de formation.
Début de la formation : 1er décembre 2025. Fin de formation : 30 avril 2027
NB : Des allègements et renforcements sont possibles au regard des diplômes obtenus par le candidat.

STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

Une progression pédagogique a été construite, allant des moments d'observation, de vécu des situations jusqu'aux moments d'animation partielle puis complète.
L'acquisition des compétences liées aux différents blocs de compétences est construite progressivement dans l'alternance entre les moments en présentiel, les moments en autonomie (travail utilisant les NTIC) et les moments de travail dans l'entreprise.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Formateurs IFFE / FFHandball / Ligue Île-de-France / et intervenants extérieurs.

LIEUX

FFHandball (Maison du handball) ; structures rattachées ; structures partenaires.

TARIFS

Pour un parcours complet, les frais de formation sont de 6 800 €.
Frais annexes (déplacements, restauration, hébergement) : sur devis.
NB : Adaptation du tarif selon les allègements ou renforcements définis et/ou en fonction de votre statut (demandeur d'emploi, étudiant...).

FINANCEMENT

- Formation en apprentissage : prise en charge complète des frais pédagogiques par l'OPCO.
- Formation hors apprentissage : prise en charge possible de la formation (y compris frais de déplacement, de restauration et d'hébergement) :
  - par l'OPCO de la branche sport (AFDAS) au titre du plan de développement des compétences
  - par le compte personnel de formation.

CANDIDATURE

› **DATE LIMITE : 31 OCTOBRE 2025**
› Dossier de candidature à télécharger et à déposer sur
https://ffhandball-formation.sporteef.com

Entretien individuel obligatoire
Dates à choisir *via* le formulaire suivant :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdNph_jurlwnZxv1KR-S7AKsbmoP1BjRUDTZQpipEUGz31o_gw/viewform?pli=1

TAUX DE RÉUSSITE : 85 %

TAUX DE SATISFACTION : 78 %

CONTACTS

Coordonnateur : Sébastien Midavaine (06 17 28 48 30, s.midavaine@ffhandball.net)
Référente administrative : Mégane De Almeida (07 57 51 68 44, m.dealmeida@ffhandball.net)

PENSEZ-Y !

Je veux devenir éducateur ou entraîneur de handball

1 – Je suis un.e service civique en fin de contrat, entre 18 et 25 ans,
2 – Je suis un.e licencié.e entre 18 et 26 ans, bachelier.e ou non,
3 – Je suis un.e joueur.se confirmée entre 18 et 29 ans, en situation de reconversion professionnelle et/ou demandeur.se d'emploi
4 – Je suis un.e joueur.se en centre de formation de clubs professionnels, avec un double projet

Et je veux préparer un diplôme, acquérir de nouvelles compétences me permettant

- de contribuer au fonctionnement de mon club
- d'animer TOUS LES HANDBALLS
- d'entrainer des enfants, des jeunes et des adultes

➔ 4 raisons de choisir le titre IV Éducateur Handball, ou le titre V Entraîneur Handball en alternance :

- **Je bénéficie de la gratuité des frais de formation ;**
- **Je mets en pratique les enseignements théoriques ;**
- **Je suis rémunéré, pendant ma formation en tant que salarié ;**
- **J'accède plus facilement à l'emploi, grâce à l'expérience professionnelle acquise en club ou structure**

Je suis un employeur potentiel

1 – Je peux, je veux fidéliser mon service civique,
2 – Je peux, je veux fidéliser un.e joueur.se de mon équipe fanion, aider à sa reconversion
3 – Je peux, je veux fidéliser ou accueillir un.e jeune licencié.e de moins de 26 ans

➔ 4 raisons pour le recruter et le former en alternance :

- **Je structure mon club et dispose de bras supplémentaires pour développer nos activités ;**
- **J'offre la possibilité au jeune d'acquérir des compétences professionnelles pour, à moyen terme, en faire un collaborateur efficace et dynamique ;**
- **J'investis sur l'humain. Je l'attache aux valeurs de notre club, à ses principes, tout en profitant de son regard neuf sur notre activité. C'est une chance partagée, autant par lui (l'alternant) que pour nous (le club employeur) ;**
- **Je suis aidé :**
  - l'État prend en charge une très grosse partie des contrats d'alternance !
  - l'ANS Fond Emploi/Apprentissage peut, sur demande, alléger les charges liés au salaire
  - l'OPCO (l'AFDAS pour la branche sport) finance les frais de formation professionnelle

Pour aller plus loin, retrouvez plus d'informations sur le site du ministère du travail :
https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/embaucher-un-apprenti/

INSTITUT FORMATION EMPLOI TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

Informations complémentaires

action soutenue par

Région îledeFrance

v.1-2025_09

Les anciens diplômes fédéraux ont des durées de validité limitée
Les recyclages des certificats inclus dans les TFP ont une durée limitée au regard de la CMCD. Un recyclage est donc là-aussi nécessaire.

Niveau 4 **Accompagnateur d'équipe** **Débuter dans l'entrainement**	**Niveau 4** **Offres de pratique** **(Baby, École, Handfit, Beach, Hand à 4, Handensemble)**	**Niveau 4** **Entraîneur territorial jeunes** **Entraîneur territorial adultes**	**Niveau 5** **Former** **Performer**
recyclage tous les 3 ans • Participation à toutes formation de l'ITFE • Participation à 3 temps de formations (webinaire, classe virtuelle, présentiel, séance) en lien avec l'encadrement, la gestion d'équipe • Participation à 1 journée d'un colloque des entraineurs	recyclage tous les 3 ans • Participation à 1 événement dédié à une offre de pratique	recyclage tous les 5 ans • Participation à toute formation de l'ITFE ou FFHandball en lien avec l'encadrement ou gestion d'équipe • Participation à 3 temps de formations (webinaire, classe virtuelle, présentiel, séance) en lien avec l'encadrement, la gestion d'équipe • Participation à 2 journées d'un colloque des entraineurs de l'ITFE	recyclage tous les 5 ans • Participation sur un volume au moins égal à 20h à *Performer avec des adultes*, *Former des jeunes* • Participation à 2 journées d'un colloque des entraineurs de l'ITFE, de la FFHandball ou EIHF

À l'issue de chaque temps de formation, l'apprenant reçoit une attestation de présence avec le volume horaire précisé.

Toute demande de recyclage est à transmettre par courriel avec justificatifs à 5800000.formation@ffhandball.net

Dans le cas des colloques de l'ITFE si la personne a indiqué un besoin de recyclage dans le formulaire d'inscription pas besoin de formuler une demande de recyclage par courriel

INSTITUT FORMATION EMPLOI TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

Ce que je peux obtenir à partir d'un diplôme de niveau 4

CE QUE J'AI	OBLIGATIONS	JE PEUX PRÉTENDRE À
BEES 1 mention Handball	Être titulaire du diplôme requis	TFP 4 Éducateur de Handball
BP JEPS *Activités sports collectifs* mention Handball + BC5 *Entraîner des adultes en compétition* OU BC6 *Entraîner des jeunes en compétition* du TFP 4	Être titulaire des diplômes requis	TFP 4 Éducateur de Handball
BPJEPS *Activités sports collectifs* mention Handball + Expérience professionnelle d'encadrement d'une équipe de niveau régional ou national durant 2 saisons sportives dans les 5 dernières années	Être titulaire du diplôme requis + Justifier de l'expérience professionnelle	TFP 4 Éducateur de Handball
BPJEPS *Activités sports collectifs* mention Handball	Être titulaire du diplôme requis	BC1 *Accompagner les pratiquants et officiels, lors de rencontres sportives de la FFHandball, en sécurité* & BC2, *Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FFHandball* Dispense de l'épreuve 3B du BC3 *Concevoir, animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball, en fonction des publics visés*
BPJEPS *Activités pour tous*	Être titulaire du diplôme requis	BC1 *Accompagner les pratiquants et officiels, lors de rencontres sportives de la FFHandball, en sécurité* & BC2 *Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FFHandball*
ancien BC1 *Contribuer à l'animation sportive de la structure en sécurité* du TFP 4	Être titulaire du diplôme requis	BC1 *Accompagner les pratiquants et officiels, lors de rencontres sportives de la FFHandball, en sécurité* du TFP 4
ancien BC2 *Contribuer au fonctionnement de la structure en sécurité*	Être titulaire du diplôme requis	BC2 *Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FFHandball*
ancien BC3 *Animer des pratiques éducatives en sécurité* du TFP 4	Être titulaire du diplôme requis	Dispense de l'épreuve 3B du BC3 *Concevoir, animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball, en fonction des publics visés*
ancien BC4 *Animer des pratiques sociales en sécurité* du TFP 4	Être titulaire du diplôme requis	Dispense de l'épreuve 3A du BC3 *Concevoir, animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball, en fonction des publics visés*
ancien BC3 *Animer des pratiques éducatives en sécurité* du TFP 4 + ancien BC4 *Animer des pratiques sociales en sécurité* du TFP 4	Être titulaire des diplômes requis	BC3 *Concevoir, animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball, en fonction des publics visés*
ancien BC5 *Entraîner des adultes en compétition en sécurité* du TFP 4	Être titulaire du diplôme requis	Dispense de l'épreuve 3A du BC3 *Concevoir, animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball, en fonction des publics visés*
ancien BC6 *Entraîner des jeunes en compétition en sécurité* du TFP 4	Être titulaire du diplôme requis	Dispense de l'épreuve 3B du BC3 *Concevoir, animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball, en fonction des publics visés*
ancien BC5 *Entraîner des adultes en compétition en sécurité* du TFP 4 + ancien BC6 *Entraîner des jeunes en compétition en sécurité* du TFP 4	Être titulaire des diplômes requis	BC3 *Concevoir, animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball, en fonction des publics visés*
TFP 4 Éducateur de Handball, mention *Animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales*	Être titulaire du diplôme requis	TFP 4 Éducateur de Handball
TFP 4 Éducateur de Handball, mention *Entraîneur territorial*	Être titulaire du diplôme requis	TFP 4 Éducateur de Handball

INSTITUT FORMATION EMPLOI TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

Ce que je peux obtenir à partir d'un diplôme de niveau 5

CE QUE J'AI	OBLIGATIONS	JE PEUX PRÉTENDRE À
DEJEPS	Être titulaire du diplôme requis	TFP 5 Entraîneur de Handball
BEES 2e degré mention handball	Être titulaire du diplôme requis	TFP 5 Entraîneur de Handball
BEES 1er degré mention handball + expérience de coordination technique d'un club de national ou d'une structure fédérale du PPF durant 3 saisons sportives dans les 5 dernières saisons	Être titulaire du diplôme requis + Justifier de l'expérience professionnelle	BC2 + BC3 du TFP 5
BEES 1er degré mention handball	Être titulaire du diplôme requis	BC2 du TFP 5
anciens BC1 +BC2 + BC3 du TFP 5	Être titulaire du diplôme requis	BC1 + BC2 du TFP 5
anciens BC4 +BC5 du TFP 5	Être titulaire du diplôme requis	BC3 du TFP 5

La formation continue
Vos droits

L'accès des salariés à des actions de formation professionnelle continue est assurée :
- à l'intiative de l'employeur, le cas échéant, dans le cadre d'un plan de développement de formation ;
- à l'intiative du salarié notamment par la mobilisation du compte personnel de formation (CPF)
- dans le cadre d'un contrat en apprentissage
- dans le cadre d'un retour à l'emploi (cf pôle emploi)
- dans le cadre des périodes de professionnalisation ;
- dans le cadre des contrats de professionnalisation
- dans le cadre de l'orientation professionnelle avec le conseil en évolution professionnelle (CEP) et le bilan de compétences.

Lien : infos sur la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel (https://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/loi-pour-la-liberte-de-choisir-son-avenir-professionnel/)

Le CPA (Compte personnel d'activité)

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/

Un compte personnel d'activité est ouvert automatiquement pour toute personne âgée d'au moins 16 ans se trouvant dans l'une des situations suivantes :
- Elle occupe un emploi (contrat de travail de droit français exécuté en France ou à l'étranger)
- Elle est à la recherche d'un emploi ou accompagnée dans un projet d'orientation et d'insertion professionnelles
- Elle est accueillie dans un établissement et service d'aide par le travail (Ésat)
- Elle a fait valoir ses droits à la retraite

Par dérogation, un CPA est ouvert dès l'âge de 15 ans pour le jeune qui signe un contrat d'apprentissage (à noter : les personnes âgées d'au moins 16 ans qui ne sont pas dans ces situations peuvent ouvrir un CPA pour accéder aux services en ligne et bénéficier du compte d'engagement citoyen).

À savoir : les droits inscrits sur le CPA, y compris en cas de départ du titulaire à l'étranger, restent acquis par leur titulaire jusqu'à leur utilisation ou à la fermeture du compte.

Le compte personnel d'activité comprend les 3 comptes suivants :
- Compte personnel de formation (CPF)
- Compte professionnel de prévention (C2P)
- Compte d'engagement citoyen (CEC)

Pour avoir accès aux informations personnalisées (droits, formations admises), il faut se connecter au site internet Mon compte formation et ouvrir un compte. (suivre la procédure de la catégorie « Le CPF – Compte Personnel de Formation »)

Le CPF (Compte personnel de formation)

Le compte personnel de formation (CPF) est accessible sur :
https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/france-connect-comment-vous-inscrire-votre-formation
Il faut ouvrir un compte en étant muni de son numéro de sécurité sociale.

Le CPF recense les informations suivantes :
- droits acquis par le salarié tout au long de sa vie active et jusqu'à son départ à la retraite
- formations dont peut bénéficier personnellement le salarié.

Le CPF s'adresse à toute personne : salarié / membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée / conjoint collaborateur / à la recherche d'un emploi

À noter : le CPF s'applique aux travailleurs indépendants depuis le 1er janvier 2018. Les jeunes ayant suivi un service civique peuvent bénéficier d'un financement de formation via leur CPF.

Le CPF est alimenté automatiquement au début de l'année qui suit l'année travaillée (ainsi les droits acquis en 2019 seront disponibles au 1er trimestre 2020). Les droits restent acquis même en cas de changement d'employeur ou de perte d'emploi.

Utilisation des droits

L'utilisation du CPF relève de la seule initiative du salarié. L'employeur ne peut donc pas imposer au salarié d'utiliser son CPF pour financer une formation. Il faut l'accord du salarié et son refus d'utiliser le CPF ne constitue pas une faute.

Démarche

Si le salarié souhaite participer à une formation se déroulant pendant son temps de travail, il doit s'adresser à son employeur et lui demander son autorisation au moins :
- 60 jours calendaires avant le début de la formation si celle-ci a une durée inférieure à 6 mois,
- ou 120 jours calendaires avant le début de la formation si celle-ci a une durée supérieure à 6 mois.
- L'employeur dispose de 30 jours calendaires pour notifier sa réponse au salarié. L'absence de réponse dans ce délai vaut acceptation de la demande de formation.
- En revanche, lorsque la formation demandée est suivie en dehors du temps de travail, le salarié n'a pas à demander l'accord de son employeur et peut mobiliser ses droits à formation librement. Dans ce cas, il peut faire valider sa demande de formation par un conseiller en évolution professionnelle.

Prise en charge des frais de formation
Les frais pédagogiques (c'est-à-dire les frais de formation) peuvent être pris en charge au titre du compte personnel de formation. Les frais de mobilités et annexes sont exclus de cette prise en charge.

Rémunération du salarié pendant la formation
Les heures consacrées à la formation pendant le temps de travail constituent un temps de travail effectif et donnent lieu au maintien par l'employeur de la rémunération du salarié.
En revanche, lorsque le salarié se forme sur son temps libre, ce temps de formation ne donne pas droit à rémunération.

Contacts pour des informations
Une fois votre compte créé en ligne, vous pouvez obtenir des informations sur l'utilisation du site moncompteformation.gouv.fr.
Par téléphone :
Informations générales : 09 70 82 35 50 (appel non surtaxé)
Problème technique sur le site ou l'application mobile : 09 70 82 35 51 (appel non surtaxé)
Par messagerie
Depuis votre espace sécurisé, vous pouvez accéder au formulaire de contact pour poser une question à votre conseiller.

Les financements OPCO (AFDAS depuis mars 2019)

Pour toute prise en charge par l'OPCO, il est nécessaire que le club soit à jour de ses cotisations.

L'enregistrement sur l'AFDAS
https://services.afdas.com/join_select_company
L'enregistrement se fait avec l'identifiant entreprise : le numéro d'identification AFDAS figure sur les courriers AFDAS (confirmation d'adhésion, accords de prise en charge ...)

En cas de problème pour vous connecter ou vous inscrire, contactez votre assistant formation AFDAS :
https://services.afdas.com/entreprise_perso_contact_form

Comment se connecter au portail : première connexion
Pour vous connecter au portail, cliquez sur le lien présent dans le mail d'invitation que vous avez reçu. Si vous rencontrez un problème lors de votre première connexion ou pour tout besoin d'assistance, vous pourrez contacter la hotline au 01 87 64 80 15.
Pour vous connecter au portail : https://afdas.force.com/Adherent/s/

Ce portail facilite :
- La gestion administrative
    1. La consultation et l'administration de vos données personnelles ou d'entreprise (liste des salariés, adresse(s), mode(s) de règlement, …), le suivi des paiements et remboursements sur les formations en cours ou réalisées.
    2. L'accès à l'historique des factures de vos formations réalisées en tant que formateur ou comme bénéficiaire.
    3. La déclaration en ligne de vos contributions de formation : versement volontaire, *etc.*
- La gestion de vos demandes de prise en charge
    1. Renseignez en ligne votre demande de prise en charge : choix du prestataire, des modules de formation, inscription des stagiaires, demande de financement.
    2. Suivi de l'évolution de votre demande : acceptez ou rejetez les propositions de financement faites par l'AFDAS, modifiez ultérieurement la demande et le refinancement

Le portail servira également de plateforme unifiée permettant de signer les conventions de formation et de déclarer les présences aux différents modules de formation souscrits.

Les demandeurs d'emploi - AIF (aide individuelle à la formation)

Les demandeurs d'emploi doivent valider leur projet par leur conseiller avant tout financement.
La page (https://candidat.pole-emploi.fr/formations/accueil)sur pole-emploi.fr vous donne accès à un catalogue d'offres de formations, qui regroupe l'ensemble des formations accessibles aux demandeurs d'emploi dans la France entière.

QUELLE EST LA PRISE EN CHARGE DE L'AIDE ?
L'aide individuelle à la formation couvre l'intégralité du coût de la formation restant à votre charge, suite à l'intervention des autres financeurs. Elle est versée directement à l'organisme de formation.
À savoir : vous pouvez financer vous-même le montant restant à votre charge en mobilisant votre compte personnel de formation. Attention, se mettre en relation avec Pôle Emploi avant d'entamer les démarches.
À noter : le formulaire AIF doit être complété par l'organisme de formation que vous avez identifié, et remis à Pôle Emploi au plus tard 15 jours avant l'entrée en formation.

SERAIS-JE RÉMUNÉRÉ DURANT MA FORMATION ?
- Si vous êtes indemnisé en allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), allocation spécifique de reclassement (ASR) (en convention de reclassement personnalisé) ou allocation de transition professionnelle (ATP) (en contrat de transition professionnelle) ou allocation de sécurisation professionnelle (ASP) (en contrat de sécurisation professionnelle), vous conserverez celle-ci durant toute la durée de votre formation.
- Dans le cas contraire, vous pouvez bénéficier d'une rémunération de formation Pôle emploi (RFPE) – hors bilan de compétences.

À noter : dans certains cas, une aide à la mobilité prenant en charge vos frais de déplacement, de repas et/ou d'hébergement peut vous être attribuée pendant la formation. Rapprochez-vous de votre conseiller pour plus d'informations à ce sujet.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour objectif l'obtention d'un titre ou diplôme professionnel de niveaux 1 à 8 inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il est fondé sur l'alternance entre des périodes de formation théorique en organisme/centre de formation/CFA, et d'activité dans une ou plusieurs entreprises pour acquérir les savoir-faire en lien avec les compétences du titre ou diplôme préparé, avec l'appui obligatoire d'un maître d'apprentissage choisi par l'entreprise en fonction de son expérience et/ou niveau de diplôme.

Publics visés : jeunes de 16 à 29 ans révolus
Principales dérogations :

- jeunes de 15 ans et 1 jour ayant terminé leur classe de troisième et dont l'anniversaire des 16 ans est célébré avant le 31 décembre de l'année en cours,
- jeunes de 30 ans et plus, bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés ou personnes porteuses d'un projet de reprise ou de création d'entreprise ou sportif de haut niveau.

Durée du contrat

La durée du contrat d'apprentissage conclu à durée déterminée ou à durée indéterminée avec une période d'apprentissage est de :

- de 6 mois à 3 ans
- portée à 4 ans pour les apprentis reconnus travailleur handicapé & les sportifs de haut niveau (liste arrêtée par le ministère chargé des Sports)

Nota : La durée du contrat dépend du titre ou diplôme préparé (3 ans par exemple pour un titre d'ingénieur)

Conditions de travail

Dans l'entreprise, les apprentis ont le statut de salarié et bénéficient :

- d'un salaire, calculé selon un pourcentage du SMIC, ou du salaire minimum conventionnel s'il est plus favorable pour les apprentis âgés de 21 et plus,
- du même nombre de jours de congés payés que les autres salariés,
- d'un congé exceptionnel de 5 jours ouvrables pour préparer leur examen, dans le mois qui précède l'examen et donne lieu au maintien de salaire,
- de l'acquisition de droits à la formation dans le cadre du CPF,
- des dispositions du code du travail, de la convention collective dont relève l'entreprise et des usages qui y sont en vigueur.

Remarque : pour les absences, l'apprenti est soumis aux règles habituellement applicables dans l'entreprise (délai de prévenance et justificatifs, et le cas échéant retenue sur salaire…). En cas de manquement des sanctions disciplinaires peuvent être prononcées.

Rémunération du salarié

En janvier 2025, le montant du SMIC BRUT mensuel est fixé 1 801,80 € et le SMC de la CCNS était à 1 812,00 €

	16-18 ANS *	18-20 ANS *	21- 25 ANS *	26 ANS ET PLUS **
1RE ANNÉE	486,49 € 27 % SMIC	774,77 € 43 % SMIC	960,36 € 53 % SMC G1 CCNS	1812,00 € 100 % SMC G1 CCNS
2E ANNÉE	702,70 € 39 % SMIC	918,92 € 51 % SMIC	1 105,32 € 61 % SMC G1 CCNS	1812,00 € 100 % SMC G1 CCNS
3E ANNÉE	990,99 € 55 % SMIC	1 207,21 € 67 % SMIC	1 413,36 € 78 % SMC G1 CCNS	1812,00 € 100 % SMC G1 CCNS
+ pour apprenti reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut-niveau, ou échec à l'obtention du diplôme				
4E ANNÉE	1 261,26 € 70 % SMIC	1 477,48 € 82 % SMIC	1 685,16 € 93 % SMC G1 CCNS	1812,00 € 100 % SMC G1 CCNS

** pas de différence entre salaire brut et salaire net pour les apprentis de moins de 26 ans ; exonération de cotisations salariales ou patronales*
*** apprenti de 26 ans et plus, imposition de cotisations salariales sur la part qui dépasse 79 % du SMC G1 CCNS ; réduction Fillon sur les cotisations patronales*

Bien évidemment, il faut toujours ramener ce taux en fonction du nombre d'heures effectées. En ce qui concerne les heures supplémentaires, les modalités de rémunération sont les mêmes que celles appliquées aux salariées de l'entreprise.

La rémunération d'un contrat d'apprentissage dépend de son âge mais également de son année de formation en apprentissage, elle est calculée sur un pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel s'il est plus favorable pour les apprentis âgés de 21 et plus.
Le taux de rémunération change le mois suivant l'anniversaire de l'apprenti. Lorsqu'un apprenti conclut un nouveau contrat d'apprentissage, sa rémunération est au moins égale à celle qu'il percevait lors de sa dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du titre ou du diplôme préparé sauf quand l'application des rémunérations en fonction de son âge est plus favorable.
Pour plus d'information sur les contrats d'apprentissage voici quelques liens :
https://www.alternance.emploi.gouv.fr/
https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918
https://www.afdas.com/apprentissage

L'aide unique

Pour les contrats signés à partir du 1er janvier 2023, l'aide aux employeurs d'apprentis s'élève à 6 000 € pour la première année d'exécution du contrat seulement.

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL